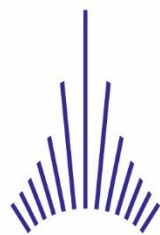


LABORATOIRE

Réseau de Mesure du Bruit des Avions

Compte rendu mensuel Aérodrome Toussus-le-Noble

Juillet 2023



GROUPE ADP

Aéroport Toussus le Noble

Stations de mesure du bruit des avions

Guyancourt : Hameau de Villaroy

Toussus : Radio-balise de Toussus le Noble

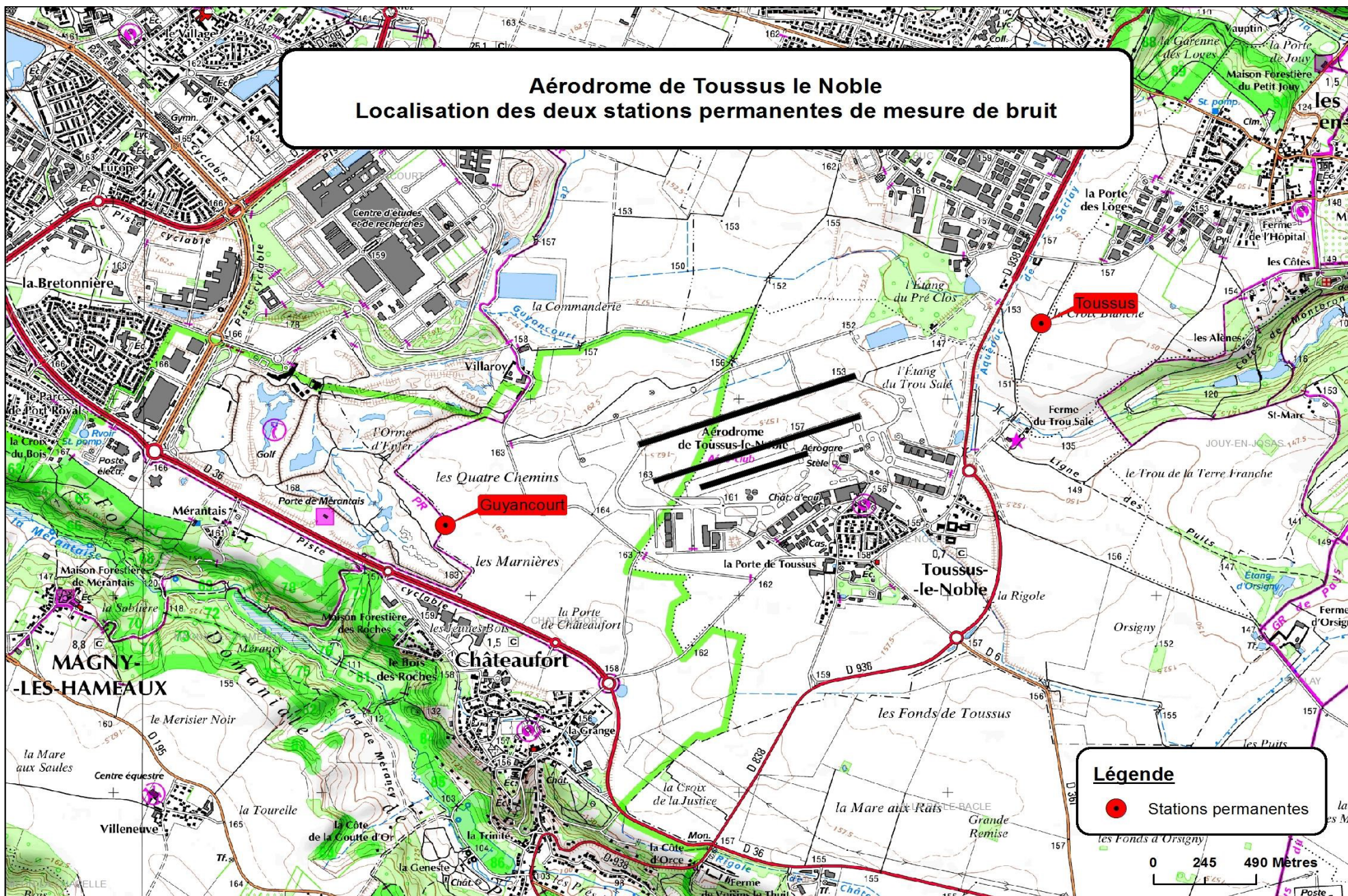


Tableau Mensuel - Juillet 2023

Indicateurs mensuels pour Paris - TNF

Stations	Décollages			Atterrissages			Tous Mouvements			Lday en dBA	Levening en dBA	Lnight en dBA	LDEN en dBA	Taux d'activité avant invalidations	Taux d'activité après invalidations
	LAeq Bruit Ambiant en dBA	LAeq Évènements en dBA	Écart	LAeq Bruit Ambiant en dBA	LAeq Évènements en dBA	Écart	LAeq Bruit Ambiant en dBA	LAeq Évènements en dBA	Écart						
Guyancourt	55.9	55.4	0.5	50.6	48.4	2.2	55.4	54.9	0.5	56.8	53.8	32.5	55.6	99.9%	94.1%
Toussus	56.1	55.9	0.2	51.9	50.2	1.7	52.4	51.1	1.3	52.8	52.3	32.7	53.0	99.9%	94.3%

Activité - Juillet 2023

Tableau des invalidations pour journées incomplètes pour Paris - TNF

Station	Date	Taux d'activité	Calcul LAeq Bruit Ambiant (>70%)	Calcul LAeq Bruit Évènements(>70%)	Calcul LDEN (>90%)
Toussus	2023-07-02	66.6%	⊗	⊗	⊗
Toussus	2023-07-03	83.3%	✓	✓	⊗
Guyancourt	2023-07-04	79.1%	✓	✓	⊗
Guyancourt	2023-07-13	87.4%	✓	✓	⊗
Guyancourt	2023-07-20	87.4%	✓	✓	⊗
Toussus	2023-07-20	87.4%	✓	✓	⊗
Toussus	2023-07-22	87.4%	✓	✓	⊗
Guyancourt	2023-07-25	79.1%	✓	✓	⊗
Guyancourt	2023-07-28	79.1%	✓	✓	⊗
Guyancourt	2023-07-31	83.3%	✓	✓	⊗

✓ Valeur calculée

⊗ Valeur non-calculée

Invalidations - Juillet 2023

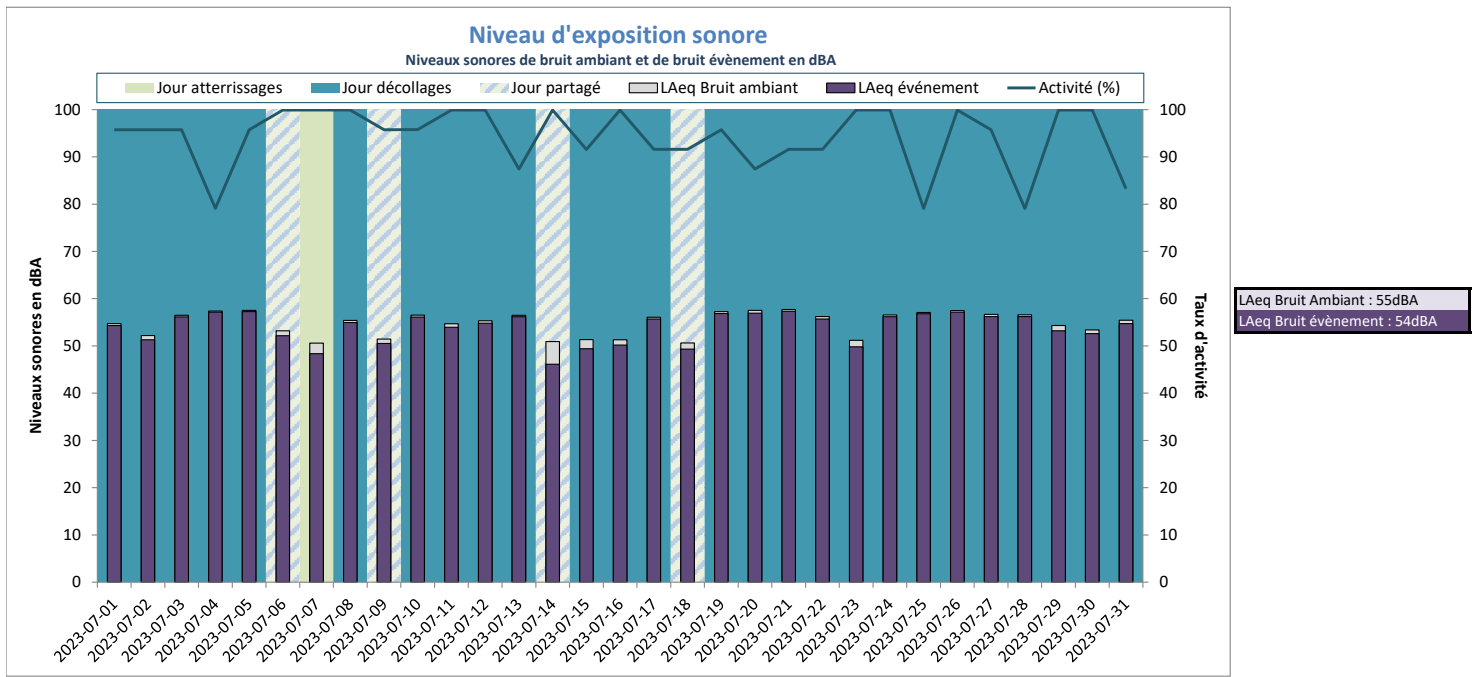
Liste des périodes invalidées (pour bruits parasites ou problèmes métrologiques) pour Paris - TNF

Station	Date	Durée d'invalidation (en heures)
Guyancourt	2023-07-01	1
Guyancourt	2023-07-02	1
Toussus	2023-07-02	8
Guyancourt	2023-07-03	1
Toussus	2023-07-03	4
Guyancourt	2023-07-04	5
Toussus	2023-07-04	2
Guyancourt	2023-07-05	1
Toussus	2023-07-06	2
Toussus	2023-07-07	2
Guyancourt	2023-07-09	1
Toussus	2023-07-09	2
Guyancourt	2023-07-10	1
Toussus	2023-07-10	1
Toussus	2023-07-11	2
Toussus	2023-07-12	2
Guyancourt	2023-07-13	3
Toussus	2023-07-13	1
Guyancourt	2023-07-15	2
Toussus	2023-07-15	2
Toussus	2023-07-16	1
Guyancourt	2023-07-17	2
Guyancourt	2023-07-18	2
Guyancourt	2023-07-19	1
Guyancourt	2023-07-20	3
Toussus	2023-07-20	3
Guyancourt	2023-07-21	2
Guyancourt	2023-07-22	2
Toussus	2023-07-22	3
Toussus	2023-07-23	2
Guyancourt	2023-07-25	5
Toussus	2023-07-25	1
Guyancourt	2023-07-27	1
Guyancourt	2023-07-28	5
Toussus	2023-07-28	2
Toussus	2023-07-30	2
Guyancourt	2023-07-31	4

Guyancourt



NIVEAU D'EXPOSITION SONORE - Guyancourt - Juillet 2023

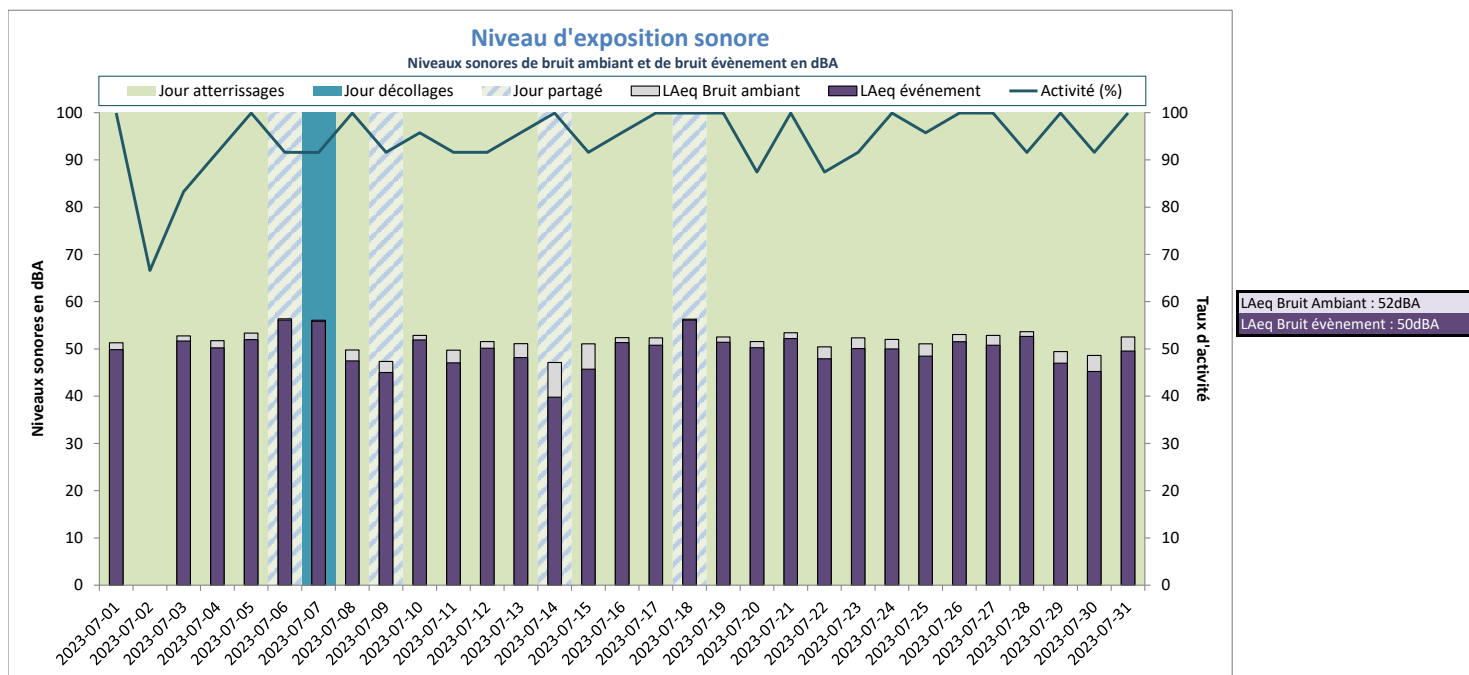


Activité (%) = taux de mesures valides

Toussus



NIVEAU D'EXPOSITION SONORE - Toussus - Juillet 2023



Activité (%) = taux de mesures valides

ANNEXES

Définitions

Les résultats sont exprimés en niveau de pression acoustique continu équivalent, pondéré A.

- **L_{Aeq,T}**. « C'est la valeur du niveau de pression acoustique pondéré A d'un son continu stable qui, au cours d'une période spécifiée T, a la même pression acoustique moyenne quadratique qu'un son considéré dont le niveau varie en fonction du temps. » (définition AFNOR). Le L_{Aeq,T} est donc le niveau sonore équivalent mesuré en dBA pendant une période donnée, la valeur élémentaire dans le système de mesure étant la seconde (L_{Aeq,1seconde}).
- **L_{Aeq} bruit ambiant** : « On appelle bruit ambiant sur un site, le bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources, proches et éloignées. » (définition AFNOR). Le L_{Aeq} bruit ambiant correspond donc au niveau sonore équivalent mesuré pendant une période donnée, tous bruits confondus, bruit résiduel inclus les aéronefs, les bruits routiers, les bruits de voisinage, etc...
- **L_{Aeq} évènement** : niveau sonore équivalent mesuré pendant une période donnée en ne considérant que les évènements sonores qui respectent certains critères de détection. Il est calculé en cumulant l'énergie des évènements sonores détectés pendant la période de temps considérée puis en la répartissant sur la durée de cette période. Cet indicateur peut être interprété comme étant la contribution sonore des avions s'ils étaient la seule source de bruit. Les paramètres de détection sont définis pour détecter les évènements d'origine aéronautique. Mais d'autres types d'évènements peuvent parfois être comptabilisés par ce type de détection (trafic routier et ferroviaire, bruit de travaux divers, etc...).
- **L_{day}, L_{evening}, L_{night}** (ou L_{jour}, L_{soir} et L_{nuit}) : niveaux sonores équivalents en dBA mesurés pendant les périodes de jour (6h à 18h), de soirée (18h à 22h) et de nuit (22h à 6h) en ne considérant que les évènements sonores qui respectent certains critères de détection. Comme le niveau sonore L_{Aeq} évènements, chacun de ces trois indicateurs est calculé en cumulant l'énergie des évènements sonores détectés pendant la période de temps considérée puis en la répartissant sur la durée de cette période.
- **L_{den}** : niveau sonore équivalent mesuré en dBA et pondéré pour les périodes de soirée et de nuit. Comme le niveau sonore L_{Aeq} évènements, il est calculé en cumulant l'énergie des évènements sonores détectés pendant la période de temps considérée puis en la répartissant sur la durée de cette période, en appliquant une pondération de +5dBA pour la période de soirée (18h00 à 22h00) et de +10dBA pour la période de nuit (22h00 à 6h00). Cela signifie qu'un survol d'avion en soirée vaut 3,16 survols de jour, et un survol d'avion de nuit vaut dix survols de jour. Le niveau sonore pondéré LDEN est utilisé au niveau européen pour tous les moyens de transport, et il est retenu pour la cartographie du bruit notamment pour l'élaboration des Plans d'Exposition au Bruit, et des Plans de Gêne Sonore.
- **L_{Amax}** ou L_{Aeq,1s,max} : niveau sonore en dB(A) de la seconde la plus bruyante mesurée lors d'un survol d'aéronef.
- **N_{Ax}** (Number of events Above) : nombre d'évènements sonores (survols) dont le L_{Amax} dépasse un certain seuil. Les indices NA62 et NA65 correspondent respectivement au nombre d'évènements sonores liés à un survol d'aéronef dont le L_{Amax} dépasse 62 dBA et 65 dBA.